



Sorges et Ligueux en Périgord, le 4 novembre 2025

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD
commune du Grand Périgueux

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil à Sorges, sous la présidence de Monsieur Éric SEGUY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025

Présent(e)s : M. Éric SEGUY, Mme Roselyne AUBISSE-MICHAUD, M. Jean KROTOFF, Mme Françoise BETOULLE, M. Norbert HIERAMENTE, Mme Marie-Claude GRANDJEAN, M. Nicolas HERPIN, M. Jean-Emile MOREAU, M. Jean du BOIS de GAUDUSSON, Mme Bernadette REYSZ, Mme Patricia PERRIN, Mme Isabelle GRAND, M. Philippe d'AGIER de RUFOSSE, Mme Sandrine MILLET, Mme Marianne MAUREAU, Mme Vanessa PETIT.

Absent(e)s : M. Jean-Jacques RATIER Mme Myriam LENGLEN, Mme Bouchra ABDENNOURI, M. Stéphane PAGNOUX, M. Matthieu BERTRAND.

Secrétaire de séance : Mme Roselyne AUBISSE-MICHAUD

Le quorum est atteint. Nombre de membres du conseil :	
En exercice : 21	Présents : 16
Votants : 16	Pouvoir : 0

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JUILLET 2025

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Pour chacun des 3 critères, les postes de tous les agents sont analysés afin de déterminer pour chacun d'eux, le niveau global de présence des critères dans le poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réviser dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) :

Mairie
Square ROGER FRANÇOIS - Sorges
24420 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.35.68.00

Mairie annexe de Ligueux
133, avenue SIMONE VEIL - Ligueux
24460 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.05.03.05



- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel cumulant plus de deux ans de service dans la fonction publique.

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxi :

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés par l'assemblée et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Périodicité de versement de l'I.F.S.E.

L'IFSE sera versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 24 avec la MNT pour le risque santé

Délibération non finalisée à ce jour. Reste en attente de l'avis du CST qui s'est réuni le 17 octobre.

OBJET : PERSONNEL : Modification du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'un agent affecté au groupe scolaire (adjoint technique territorial) travaille 34 heures ;

Considérant qu'un agent affecté au groupe scolaire (adjoint d'animation territorial) travaille 33 heures et 04 minutes ;

Considérant que pour permettre le bon fonctionnement des services il convient d'augmenter ces 2 temps de travail en passant à un temps de travail de 35 heures pour ces 2 agents,

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs à compter du :

- **1^{er} octobre 2025** pour intégrer cette augmentation de temps de travail, de 34 heures à 35 heures, pour l'adjoint technique territorial affecté à l'école ;
- **1^{er} novembre 2025** pour intégrer cette augmentation de temps de travail, de 33 heures 04 minutes à 35 heures, pour l'adjoint d'animation territorial affecté à l'école.

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE D'ÉTUDE D'ÉCLAIRAGE - CHEMIN DE BELLE COMBE, SORGES

Pour ce point de l'ordre du jour la parole est donnée à M. Nicolas HERPIN, Maire-adjoint.

M. Nicolas HERPIN expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur l'éclairage du chemin de Belle Combe à Sorges.

La commune de Sorges et Ligeux en Périgord, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Dans le cas, où la commune de Sorges et Ligeux en Périgord ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les

AR Prefecture

024-200060267-20251103-DCM202511001-DE
Reçu le 07/11/2025
Publié le 07/11/2025

programmes d'effacement, de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle s'engage à rembourser au SDE 24 les frais d'étude.

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Mise en paiement d'une subvention dans le cadre du programme AMELIA 2

Pour ce point de l'ordre du jour, la parole est donnée à M. HIERAMENTE, Maire-Adjoint.

M. HIERAMENTE rappelle que, par délibération en date du 10 septembre 2018, la commune a adhéré au programme communautaire d'amélioration de l'habitat, Amélia 2, pour une enveloppe financière communale annuelle de 3 590 €. Il précise également que, par délibération en date du 8 juillet 2019, le conseil municipal a décidé d'augmenter l'enveloppe dédiée à ce programme à hauteur de 5 000 € par an. M. HIERAMENTE présente la nouvelle demande de financement reçue à ce jour, accompagnée du montage financier relatif à ce dossier :

Bénéficiaire	Projet	Montant alloué par la commune	Détail du calcul de la somme
xxxxxxxxxxxxx	ITE, isolation plancher, remplacement chaudière, installation VMC	1 000.00 €	Voir fiche synthétique jointe.

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Nouvel adressage de la mairie principale et de la mairie annexe

Vu la procédure d'adressage ayant eu lieu sur l'ensemble du territoire communal,
Considérant qu'il convient d'acter les nouvelles adresses de la mairie principale et de la mairie annexe afin d'en informer officiellement certaines administrations,

M. le Maire présente les nouvelles adresses :

Nouvelle adresse de la mairie principale de SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD :

- square Roger François 24420 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD.

Nouvelle adresse de la mairie annexe de LIGUEUX :

- 133 avenue Simone Veil 24460 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Cabinet dentaire : l'instruction du permis de construire suit son cours, achèvement des travaux envisagé fin 2026 ;
- Projet de construction d'une maison médicale dans la zone d'activités du Diamant Noir : projet de santé en cours de rédaction, localisation et financement...
- Gendarmerie composée de 10 logements : nouvelle confirmation du projet via le courrier reçu du Ministère de l'Intérieur ;
- Immeuble Mazeau : les travaux se poursuivent, achèvement prévu fin 2025 et mars 2026 pour les travaux liés à l'appartement ;
- Discussion sur le nouveau maillage des boîtes aux lettres de la Poste ;
- Point sur le risque d'éboulement d'une maison située à la sortie du bourg de Sorges en direction de Thiviers : sécurisation du site réalisée par la DIRCO, échanges en cours avec le propriétaire ;
- Point sur la réglementation des frais de scolarité des enfants de la commune scolarisés dans un établissement de langue régionale ;

AR Prefecture

024-200060267-20251103-DCM202511001-DE

Reçu le 07/11/2025

Publié le 07/11/2025

- Stations Vertes : la commune de Sorges et Ligeux en Périgord fait partie du réseau des Stations Vertes. Lors d'une réunion de l'Office de Tourisme du Grand Périgueux 10 communes ont fait valoir leur souhait de rejoindre ce réseau.
- Auberge de la Truffe : le Maire informe le Conseil qu'il est fréquemment en relation avec le propriétaire pour assurer le bon suivi de cette affaire.

Roselyne AUBISSE-MICHAUD
Secrétaire de séance



Éric SEGUY
Maire